

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2011 - 04

**SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2011 A 18H 00**

**PRESENTS :**

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1<sup>ère</sup> adjointe, François COMES 2<sup>e</sup> adjoint, Jean-Claude FAUCON 3<sup>e</sup> adjoint, Jean-Christophe BOUSQUET 5<sup>e</sup> adjoint, Jean CAVAILLÉ 6<sup>e</sup> adjoint, Patrick FRANCES 7<sup>e</sup> adjoint, Muriel MARSA, Jean-Marc PADOVANI, Véronique MONIER, Claude MARCELO, Georges SANZ, Rose-Marie QUINTANA, Claude PEUS, Françoise VIDAL, Jean SFORZI, Christophe PELISSIER, Noël PACE, Bérangère LANNES-GUSSE, Jean-Marie SURJUS.

**ABSENTS :**

Patricia KLEIN-BLAIN 4<sup>e</sup> adjointe, Guillaume BLAIN.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Cécile HERNANDEZ à Christian OLIVE ; Karine THIBAUD-PADILLA à Jean-Claude FAUCON ; Nicole RENZINI à Nicole VILLARD ; Martine ZORILLA à Véronique MONIER ; Jacques POUPEAU à Noël PACE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Marc PADOVANI.

.....

En préambule à la séance, Monsieur le Maire présente la maquette du pont suspendu, démoli dans les années 60, qui franchissait le Tech.

Cette oeuvre a été réalisée par Monsieur Noël PACE, conseiller municipal, qui considère que ce pont n'aurait jamais dû être détruit et que si ce dernier pouvait parler, il aurait des "choses à dire".

Monsieur PACE s'exprimera davantage lors de l'inauguration officielle ; il déclare d'ores et déjà que cette maquette est destinée à la commune et aux Boulounencqs.

Monsieur le Maire le remercie au nom de tous.

Monsieur le Maire propose de passer ensuite à l'ordre du jour de la séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 07 mars 2011. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire salue tout d'abord la présence de Monsieur Jean-Philippe BONAURE, receveur municipal, qui, dans le cadre de ses fonctions, assistera, en ce qui le concerne au vote des comptes administratifs, à l'affectation des résultats et au vote des divers budgets.

Il le remercie pour l'aide technique qu'il apporte au Directeur Général des services et, par là même, à la ville.

En effet, une étroite collaboration entre le receveur, et le Maire qui est l'ordonnateur en terme d'administration et, plus particulièrement avec le Directeur Général des services, permet de régler au mieux les divers aspects de la comptabilité communale dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire salue également la présence de Monsieur Joseph FABRESSE, Directeur Général des services, bien évidemment, mais également de son adjointe, Madame Pascale SOLER, qui le seconde notamment en matière budgétaire ainsi que les différents services impliqués.

Monsieur le Maire demande que, pour la clarté des débats, les éventuelles questions soient posées au fur et à mesure du déroulé de la présentation.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Monsieur le Maire précise que la séance d'aujourd'hui est importante car elle concerne les votes des comptes administratifs 2010 et des budgets 2011.

Il rappelle ensuite les règles relatives au vote des comptes administratifs et demande l'autorisation au conseil municipal d'examiner les 4 comptes administratifs :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Le vote n'intervenant qu'à la fin de la présentation et en l'absence du Maire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires, en temps opportun, de l'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement et des pompes funèbres). De plus, des renseignements complémentaires pouvaient être demandés auprès de Monsieur le Directeur Général des Services.

Il rappelle également que, lors de la réunion de la commission des finances du 31 mars 2011, il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les résultats des comptes administratifs.

- ▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le maintien des taux de 2010 en ce qui concerne la fiscalité du budget principal.
- ▲ 1 avis favorable, par 03 voix pour et 1 abstention, sur les projets des 3 budgets (commune, eau et assainissement).
- ▲ 1 avis favorable à l'unanimité sur le projet de budget des pompes funèbres.

### **Examen des points de 04.01 à 04.04**

#### **COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2010 de la commune et commente le document de synthèse relatif aux 2 sections.

A la lecture des différents chapitres, il apparaît que les dépenses (5.623.785,12 €) sont inférieures à celles prévues au budget et les recettes (7.128.675,77 € + excédent reporté 1.514.390,92 €) sont supérieures.

**Fonctionnement :**

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture de 3.019.281,57 €.

**Investissement :**

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de – 559.789,53 € et en restes à réaliser de – 400.057,00 € soit un besoin de financement total de – 959.846,53 € (Affectation ligne 1068 au BP 2010).

Il pourra être envisagé une reprise en fonctionnement au BP 2011 de 2.059.434,57 €.

Le législateur a souhaité une réalité de la situation financière, sur les 2 sections. Il s'agit du constat d'une situation. C'est pour cela qu'il y a un excédent de fonctionnement et un besoin de financement en section d'investissement appelé « déficit d'investissement ».

Concernant les restes à réaliser, Monsieur FRANCES précise qu'ils ne peuvent être repris que s'il y a des liens juridiques.

Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal.

Aucune question n'est soulevée.

**SERVICE DE L'EAU**

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'eau.

Compte tenu des dépenses (308.254,37 €) et des recettes (145.496,24 € + excédent reporté 469.695,19 €), il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 306.937,06 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement (recettes de 218.586,37 € et dépenses de : réalisé 75.049,45 €, + restes à réaliser 105.301,00 €, + déficit 2009 reporté 57.615,86 € soit 237.966,31 €). Il y a donc un besoin de financement de 19.379,94 € (arrondi à 19.380,00 €) qu'il conviendra de combler en investissement (ligne 1068 du BP 2011) par le principe de l'affectation.

De plus, il conviendrait de prévoir une réserve de 150.000,00 € qui serait également affectée à l'article 1068, en prévision de futurs travaux.

Le montant de 137.557,06 € (arrondi à 137.557,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2011).

Monsieur FRANCES précise que 108.400,00 € ont été investis pour les réseaux lors de travaux de voirie.

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service de l'assainissement.

Compte tenu des dépenses (507.389,08 €) et des recettes (296.043,57 € + excédent reporté de 669.536,35 €), il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 458.190,84 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement (recettes de 351.674,31 € et dépenses de : réalisé 179.392,09 €, + restes à réaliser 149.000 €, + déficit reporté 129.660,23 € soit 458.052,32 €). Il y a donc un besoin de financement de 106.378,01 € (arrondi à 106.379,00 €) qu'il conviendra de combler en investissement (ligne 1068 du BP 2011) par le principe de l'affectation.

Comme pour le service de l'eau, Monsieur FRANCES précise que 200.000,00 € ont été investis pour les réseaux lors de travaux de voirie.

De plus, il conviendrait de prévoir une réserve de 200.000,00 € qui serait également affectée à l'article 1068, en prévision de futurs travaux.

Le montant de 151.811,84 € (arrondi à 151.811,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002).

### **SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur Patrick FRANCES présente le compte administratif du service extérieur des pompes funèbres.

Compte tenu des dépenses (609,05 €) et des recettes (732,00 € + excédent reporté 3.014,64 €), il apparaît un résultat d'exploitation excédentaire de 3.137,59 €.

A ce jour, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

### **VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A la suite de la présentation de ces 4 comptes administratifs, qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie du Boulou, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du président et propose le nom de Monsieur Patrick FRANCES.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.**

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| ① - compte administratif de la commune                            | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal                         | : adopté à l'unanimité |
| ② - compte administratif du service de l'eau                      | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal                         | : adopté à l'unanimité |
| ③ - compte administratif du service de l'assainissement           | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal                         | : adopté à l'unanimité |
| ④ - Compte administratif du service extérieur des pompes funèbres | : adopté à l'unanimité |
| - compte de gestion du receveur municipal                         | : adopté à l'unanimité |

**A la suite de ces votes, Monsieur le Maire réintègre la salle**

**AFFECTATION DU RESULTAT****VOTE DU BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint aux finances, qui rappelle à l'assemblée le vote des 4 comptes administratifs concernant :

- la commune,
- le service de l'eau,
- le service de l'assainissement,
- le service extérieur des pompes funèbres.

Il y a maintenant lieu d'affecter ces résultats et dans un premier temps ceux concernant la commune.

	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
<u>Excédent de fonctionnement CA 2010</u>	<b>+ 3.019.281,57 €</b>
<u>Besoin de financement CA 2010</u>	
Réalisé	- 959.846,53 €
R. A. R.	- 559.789,53 €
	----- - 400.057,00 €
Affectation ligne 1068 – BP 2011	<b>+ 959.847,00 €</b>
Reprise ligne 002 – BP 2011	<b>+ 2.059.434,57 €</b> <b>(prévu 2.059.434,00 €)</b>

Monsieur FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent de fonctionnement en 2010 au budget annuel est de 3.019.281,57 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Le conseil municipal,  
 ➤ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- Affectation en investissement ..... 959.847,00 € (compte 1068)
- Reprise au BP 2010 fonctionnement ..... 2.059.434,00 € (ligne 002)

Monsieur FRANCES propose ensuite d'étudier le budget de l'exercice 2011 de la commune.

**COMMUNE****TAUX :****Impôts et taxes (chap. 73) :**

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur Patrick FRANCES attire l'attention de l'assemblée sur le chapitre des impôts et taxes.

Les bases d'imposition fixées par l'Etat ont augmenté, ce qui implique, par conséquent, une hausse des produits sans augmenter les taux.

En effet, la volonté municipale est de maintenir les taux 2011 à ceux de 2010, soit :

T. H. : 13,02%

T. F. : 18,60%

T. F. N. B. : 31,67%

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une volonté à mi-mandat de ne pas augmenter les taux malgré le gel des dotations de l'Etat jusqu'en 2014.

L'état 1259 a été fourni après la commission des finances et tient compte du produit attendu d'un montant de 2.369.549,00 €.

**Vote des taux** : Adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick FRANCES rappelle les résultats du compte administratif étudiés précédemment.

**BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur Patrick FRANCES propose d'étudier les 2 vues d'ensemble du budget 2011, fonctionnement et investissement, et de commenter le document d'aide interne à la gestion qui synthétise les documents budgétaires.

Il est précisé que le budget est voté au chapitre.

**Fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget primitif 2011 est présentée en équilibre, recettes et dépenses pour un montant de 8.553.132,00 €.

La ligne 023 : « virement à la section d'investissement » se retrouve en recettes d'investissement à la ligne 021 et correspond aux « économies virtuelles » faites sur la section de fonctionnement.

**Investissement**

Monsieur Patrick FRANCES rappelle le solde d'exécution négatif de 559.789,53 € et les restes à réaliser de 400.057,00 €, soit un total de 959.846,53 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre pour un montant de 3.981.020,00 € en dépenses et en recettes, en tenant compte de l'affectation de 959.847,00 €.

Outre les opérations non individualisées, il est prévu diverses opérations :

- 906 : travaux voirie (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 922 : aménagement foncier « La Rourèda » (crédits nouveaux) [1] ;
- 925 : voirie Les Chartreuses (crédits nouveaux) [2] ;
- 928 : éclairage public (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 931 : lit du Tech (crédits nouveaux) [3] ;
- 932 : signalétique (crédits nouveaux) ;
- 933 : logement gardien Echards (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 934 : fontaines et espaces fleuris (crédits nouveaux) ;
- 935 : espaces sportifs et ludiques (restes à réaliser + crédits nouveaux) [4] ;
- 936 : travaux Stabulum (crédits nouveaux) [5] ;
- 937 : mail piéton (restes à réaliser + crédits nouveaux) ;
- 938 : création salle polyvalente (crédits nouveaux) ;
- 939 : franchissement seuil du Tech (crédits nouveaux) [6] ;
- 940 : vidéo surveillance (crédits nouveaux) ;
- 941 : réhabilitation Eglise (crédits nouveaux) ;
- 942 : Maison Alzheimer (crédits nouveaux) [7].

### **Opérations individualisées concernant :**

#### **[1] Opération 922 :**

Monsieur le Maire précise qu'une convention a été établie avec Roussillon-Habitat pour la mise en place de ces jeux.

#### **[2] Opération 925 :**

Monsieur le Maire précise que cette voirie a été réalisée dans le cadre du PPRIF pour envisager des zones constructibles et modifier la ligne bleue. Une demande pour modification du PPRIF a été transmise aux services de l'Etat au vu des travaux exécutés.

#### **[3] Opération 931 :**

Monsieur le Maire fait remarquer que suite à la crue, des arbres et des troncs divers, doivent être enlevés. Par ailleurs, les travaux vont se poursuivre plus loin au-dessus du stade des Albères afin que la visibilité soit parfaite dans toute la ville, d'un côté à l'autre de la rive.

#### **[4] Opération 935 :**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'un "city stade" qui sera positionné sur l'ancien terrain de tennis en terre battue à côté de la piscine et d'une piste de skate, pour l'instant à la réflexion.

#### **[5] Opération 936 :**

Monsieur le Maire rappelle que ce sont de gros travaux, notamment la toiture qui est très certainement à refaire, ainsi que la mise en place d'un accès pour personnes à mobilité réduite.

#### **[6] Opération 939 :**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de réaliser des études de faisabilité pour un "franchissement doux" sur le Tech entre "Lo Naret" et le centre-ville.

Actuellement il n'y a qu'un seul passage, le pont "bleu". La commune se heurte aux services de l'Etat, en particulier l'Agence de l'Eau, qui pense que le passage de l'eau sera ralenti.

Monsieur le Maire précise que cela n'est pas facile mais tout est mis en oeuvre pour y parvenir.

**[7] Opération 942 :**

Monsieur SFORZI précise que l'idée de ce centre d'accueil de jour ALZHEIMER vient d'une association, ni l'équipe en place ni la sienne ne l'avait prévu dans son programme électoral. Il constate que Monsieur le Maire a été très à l'écoute et a tout fait pour pouvoir la réaliser. Il précise que ce n'est pas en tant que conseiller municipal mais en tant que membre de l'association qu'il remercie Monsieur le Maire. Monsieur SFORZI espère que les actions menées conjointement pourront aboutir.

Monsieur le Maire précise que ce projet fait partie du plan de gérontologie du département et là également rien n'est facile. Un dossier a été déposé, tout le monde est conscient que c'est un problème qui fait l'unanimité.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'équilibrent avec les dépenses pour un montant de 3.981.020,00 €.

Monsieur FRANCES précise que ce budget est une prévision mais peut être amendé en cours d'année par le biais de DM (décisions modificatives).

Il propose ensuite d'étudier les subventions attribuées aux associations.

Monsieur FRANCES signale également que les associations, dont le montant de la subvention est supérieur à 23.000 €, doivent passer une convention avec la commune (M.J.C., office de tourisme, football, C.O.S.).

Il rappelle que les membres présents ont été destinataires des propositions de subventions attribuées aux associations prévoyant une somme de 480.000,00 € dont une provision de 65.176,00 € (chapitre 65).

De plus, compte tenu des contraintes juridiques, qu'il est obligatoire d'appliquer, sous peine d'être dans l'irrégularité, il est nécessaire que les conseillers municipaux et adjoints, qui sont membres d'une association bénéficiant d'une subvention, n'assistent ni ne participent au vote de ladite subvention.

Il est proposé de voter par type de subventions ; les personnes concernées quitteront la pièce au fur et à mesure.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne l'effort financier proposé afin de répondre au mieux à l'attente des associations qui sont, dans beaucoup de circonstances, des acteurs importants de la vie sociale.

**ETAT DES CONCOURS ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS B.P. 2011	PRESTATIONS EN NATURE Mise à disposition de locaux fourniture : eau, électricité, chauffage
<b>A ) ANCIENS COMBATTANTS</b>		
01) A.C.P.G. – C.A.T.M.	400	local : électricité, eau, chauffage
02) ANCIENS de la 5 <sup>e</sup> D.B.	-	local : électricité, eau, chauffage
03) DEPORTES et INTERNES (F.N.R.I.R.P.)	150	local : électricité, eau, chauffage
04) F.N.A.C.A.	350	-
05) MEDAILLES MILITAIRES	400	-
06) RESISTANCE et DEPORTATION (concours Départemental) (U.D.A.R.D.)	100	-
07) SOUVENIR FRANÇAIS	-	local : électricité, eau, chauffage
<b>B) SPORTIVES</b>		
01) AMERICAN ENGINES	500	-
02) BASKET CLUB	6.500	local : électricité, eau, chauffage
03) BOULOU FOOTBALL CLUB	29.000	local + stade: électricité, eau, chauffage



04) BOULOU PETANQUE	350	terrain : électricité, eau
05) BOXING CLUB LE BOULOU	-	local : électricité, chauffage
06) CHALLENGE SAINT-ANTOINE	1.500	-
07) CHASSEURS (A.C.C.A.)	800	local : électricité, eau
08) CLUB CYCLISTE LE BOULOU	6.500	-
09) CYCLISTE AMICALE	250	-
10) G.R.S.	-	local : électricité, eau, chauffage
11) GYM à GYM	500	local : électricité, eau, chauffage
12) JUDO CLUB	2.000	local : électricité, eau, chauffage
13) KARATE DO	-	local : électricité, eau, chauffage
14) LE BOULOU EN MARCHÉ	1.000	-
15) OLIVIERS PETANQUE	1.000	Terrain : électricité, eau
16) PECHE	300	-
17) RUGBY ECOLE de RUGBY	18.000 + bus 4.200	local + terrain : électricité, eau, chauffage local + stade : électricité
18) SEMELLES dans le VENT	11.000	-
19) SHOTOKUKAN	-	-
20) TAE KWONDO	1.000	local : électricité, chauffage
21) TENNIS CLUB	1.500	courts + local : électricité, eau, chauffage
22) TENNIS de TABLE	400	local : électricité, eau, chauffage
23) VETERANS BOULOUNENCQS FOOTBALL	1.000	local + stade : électricité, eau, chauffage
24) ECURIES DU MAS LLINAS (championnat)	500	-

### C) CULTURELLES

01) ASPAVAROM	900	-
02) BRESSOLA	100	-
03) BOULOU LOISIRS CULTURE	-	local : électricité, eau, chauffage
04) COMITE SANT JORDI	2.500	local : électricité, eau, chauffage
05) COOPERATIVE SCOLAIRE	-	local : électricité, eau, chauffage
06) COLORINE	500	local : électricité, eau, chauffage
07) ECOLE de MUSIQUE	-	local : électricité, eau, chauffage
08) ESCOLA de CATALA	1.200	local : électricité, eau, chauffage
09) FLAMME ANDALOUSE	1.200	-
10) FORME et LUMIERE	-	local : électricité, eau, chauffage
11) PETIT TAMBOURS	1.500	-
12) SERENATA	2.800	-
13) RADIO ARRELS	200	-
14) THEATRE POURQUOI PAS NOUS	-	-

### D) ANIMATIONS

01) ANIMATIONS et FESTIVITES	12.000	local : électricité, eau, chauffage
02) BARBIE AU PAYS CATALAN	600	-
03) CLUB LOISIRS et SOLIDARITE	600	local : électricité, eau, chauffage
04) GROUPE FOLKLORIQUE BOULOUNENCQ	4.000	local : électricité, eau, chauffage -
05) JEUNESSE ANIMATION (A.F.I.)	5.000	local : électricité, eau, chauffage
06) LES MAINS D' OR DU VALLESPER	500	-
07) MAISON des JEUNES	49.000	local : électricité, eau, chauffage
08) OFFICE du TOURISME	187.000 + Taxe séjour	local : électricité, eau, chauffage 1 agents à TC
09) TOTS JUNTS	1.800	-
10) UNION des VIEUX du BOULOU (U.N.R.P.A.)	610	local : électricité, eau, chauffage
11) UNION DES COMMERCANTS	15.000	-
12) LES PIEDS-NOIRS	500	-

### E) CARITATIVES

01) APEDYS Dyslexie	-	-
---------------------	---	---

02) ASS./FRANC/MYOPATHIES	200	-
03) AMIS du CHAT	950	besoins justifiés
04) A.F.S.E.P (sclérose en plaque)	100	-
05) CROIX ROUGE	-	-
06) ENFANCE et PARTAGE	350	-
07) FRANCE ADOT (don d'organe)	100	-
08) RESTAURANT DU COEUR	=	-
09) SECOURS CATHOLIQUE	-	local : électricité, eau, chauffage
10) SECOURS POPULAIRE	500	-
11) MON SOUFFLE POUR LE TIEN	500	-
12) APIDA 66 Déficiants auditif	200	-

**F) OEUVRES SOCIALES**

01) ASSISTANCES MATERNELLES DU VALLESPIN "LES PTS LOUPS"	1.000	-
02) ASS. SPORTIVE CES J. AMADE CERET	300	-
03) C.O.S.	30.000	aide technique
04) BIBLIOTHEQUE malades Hôpital St Jean	100	-

**G) DIVERSES**

01) A.D.A.V.I.P.	200	-
02) A.D.M.R	500	-
03) APEM (Assoc. parents élèves E.Maternelle)	250	-
04) CENTRE AERE MAS NOGAREDE de CERET	1.040	-
05) EDEN 66	-	-
06) FOYER SOCIO EDUCATIF Lycée A. Sauvy	100	-
07) LYCEE PABLO PICASSO	-	-
08) PEEL (Ass. parents élèves E.Primaire)	200	-
09) PREVENTION ROUTIERE	120	-
10) S.P.A.	100	-
11) CENTRE CULTUREL CATALAN	200	-
12) ORPHELINS SAPEURS-POMPIERS	200	-
13) RASED	904	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>414.824</b>	
<b>PROVISION</b>	<b>65.176</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>480.000</b>	

Monsieur le Maire demande aux présidents ou membres d'associations présents dans le conseil municipal de bien vouloir quitter la salle pour l'examen et le vote des subventions.

Ces personnes sont au nombre de 8  
(VILLARD/FAUCON/BOUSQUET/SANZ/PADOVANI/PEUS/PELLISSIER/PACE)

Les subventions ont été votées à l'unanimité.

Après ce vote, les 8 personnes suscitées regagnent la salle et réintègrent l'assemblée.

Monsieur SFORZI considère que s'agissant de ce budget, celui-ci appartient à la majorité en place, son équipe votera en conséquence pour le budget global.

Lorsque les projets seront repris individuellement, son équipe se situera à ce moment là, au cas par cas.

**VOTE BP 2011 – COMMUNE**

Adopté par 19 voix POUR et 06 ABSTENTIONS  
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

**SERVICE DE L'EAU****AFFECTATION DU RESULTAT**

	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
<b><u>Excédent d'exploitation CA 2010</u></b>	<b>+ 306.937,06 €</b>
<b><u>Besoin de financement en investissement CA 2010</u></b>	
Réalisé	+ 85.921,06 €
R. A. R.	- 105.301,00 €
	----- - 19.379,94 €
<b>Affectation ligne 1068 – BP 2011</b>	<b>+ 19.380,00 €</b>
<b>Réserve ligne 1068 – BP 2011</b>	<b>+ 150.000,00 €</b>
	----- <b>+ 169.380,00 €</b>
<b>Reprise exploitation ligne 002 – BP 2011</b>	<b>+ 137.557,06 €</b> <b>(prévu 137.557,00 €)</b>

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2010 au budget annuel est de 306.937,06 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,  
↳ après en avoir délibéré,

DECIDE par 19 voix POUR et 06 ABSTENTIONS  
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

☞ d'affecter une partie de l'excédent 2010

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 19.380,00 € + une réserve de 150.000,00 €, soit 169.380,00 €

L'excédent final sera repris en section d'exploitation du budget 2011, soit 137.557,06 € arrondi à 137.557,00 € (ligne 002).

**BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2011 qui s'équilibre en exploitation à 277.927,00 € et en investissement à 547.248,00 €.

Il est prévu 1 opération :

- Travaux divers sur réseau : 031  
Réfection de diverses rues, pour une somme de 314.067,00 € + 105.301,00 € de restes à réaliser, avec notamment les travaux relatifs au mail piéton.

De plus, lors de la séance du conseil municipal du 31.01.2011, il a été décidé à l'unanimité d'initier un schéma directeur global de l'eau.

Monsieur le Maire précise que lorsque l'on a des objectifs d'urbanisation dans la ville, il est bon de savoir quels sont les réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluvial sinon il est difficile de faire des projets. Cette étude n'avait pas encore été réalisée et il précise que des subventions ont été demandées. Ces études seront intéressantes pour les projets à venir mais aussi pour les années futures.

Il ne sera pas proposé d'augmentation de la surtaxe cette année.

**VOTE BP 2011 – SERVICE DE L'EAU**

Adopté par 19 voix POUR et 06 ABSTENTIONS  
(SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT****AFFECTATION DU RESULTAT**

	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
<b><u>Excédent d'exploitation CA 2010</u></b>	<b>+ 458.190,84 €</b>
<b><u>Besoin de financement en investissement CA 2010</u></b>	
Réalisé	+ 42.621,99 €
R. A. R.	- 149.000,00 €
	----- - 106.378,01 €
<b>Affectation ligne 1068 – BP 2011</b>	<b>+ 106.379,00 €</b>
<b>Réserve ligne 1068 – BP 2011</b>	<b>+ 200.000,00 €</b>
	----- <b>+ 306.379,00 €</b>
<b>Reprise ligne 002 – BP 2011</b>	<b>+ 151.811,84 €</b> <b>(prévu 151.811,00 €)</b>

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2010 au budget annuel est de 458.190,84 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter éventuellement ce résultat.

Le conseil municipal,  
 ↪ après en avoir délibéré,

DECIDE par 19 voix POUR et 06 ABSTENTIONS  
 (SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

☞ d'affecter une partie de l'excédent 2010.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 106.379,00 € + une réserve de 200.000,00 €, soit 306.379,00 €.

L'excédent final qui sera repris en section d'exploitation du budget 2011 sera de 151.811,84 € arrondi à 151.811,00 € (ligne 002).

### **BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur Patrick FRANCES présente le budget 2011 qui s'équilibre en exploitation à 433.171,00 € et en investissement à 724.045,00 €.

#### **Les travaux prévus au BP 2011 concernent :**

##### - Travaux éventuels de grosses réparations :

Op. 014 : diverses rues : 370.248,00 € + 149.000,00 € de restes à réaliser, avec notamment les travaux relatifs au mail piéton.

De plus, lors de la séance du conseil municipal du 31.01.2011, il a été décidé à l'unanimité d'initier un schéma directeur global d'assainissement.

De même pour les deux budgets et lors de cette séance, toujours à l'unanimité, il a été initié la réalisation d'une étude comparative de gestion pour les services de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce budget ne pose pas de problèmes particuliers si ce n'est l'augmentation croissante du traitement et du transport des boues de la station d'épuration.

### **VOTE BP 2011 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Adopté par 19 voix POUR et 06 ABSTENTIONS  
 (SFORZI/PELISSIER/POUPEAU/PACE/LANNES-GUSSE/SURJUS)

#### **SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

	MONTANTS EN EUROS
Excédent d'exploitation CA 2010	+ 3.137,59 €
Reprise exploitation ligne 002 – BP 2011	+ 3.137,59 € (prévu 3.137,00 €)

Monsieur Patrick FRANCES expose au conseil municipal que l'excédent d'exploitation réalisé en 2010 au budget annuel est de 3.137,59 €.

Le conseil municipal,  
 ↪ après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de reprendre ce résultat en fonctionnement au budget 2011 (ligne 002).

Monsieur FRANCES présente la vue d'ensemble du BP 2011 du service extérieur des pompes funèbres.

Le budget 2011 reprend l'excédent reporté, majoré de 500 € de recettes nouvelles et s'équilibre à 3.637,00 €.

Il est constaté que ce budget baisse régulièrement et va tendre à disparaître.

Monsieur FRANCES demande à l'assemblée s'il est nécessaire d'approfondir certains points. Aucune question n'étant soulevée, il a été procédé au vote du BP du service extérieur des pompes funèbres.

### **VOTE BP 2011 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Adopté à l'unanimité.

A l'issue des votes des budgets, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONAURE, receveur municipal, qui le remercie d'une part de son invitation et d'autre part tient à préciser certaines données :

#### Résultat budgétaire 2010 ☞

▲ Recettes : 8.734.085,00 €  
 ▲ Dépenses : 7.041.230,00 €

Soit un excédent de 1.692.855,00 €

Résultat de clôture 2010 ☞ + 2.459.492,00 €

Le différentiel ressources / charges s'est encore amélioré en 2010. Le volume d'investissement a été moins important que des 2 années précédentes et la baisse des charges de fonctionnement constatée entre 2008 et 2009 (- 200.000,00 €) est confirmée en 2010.

Le fonds de roulement de fin d'exercice représente 469 €/H. Dans les communes de la même strate démographique, il est de 145 €/H (département) et 204 €/H (région).

Principaux ratios de situation financière (catégorie villes de 5.000 à 10.000 habitants) :

### **RATIOS FONCTIONNEMENT**

€/H	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
Produits	1.318 €	1.006 €	1.188 €
Charges	1.031 €	856 €	1.028 €
Résultat	287 €	151 €	160 €

### **RATIOS INVESTISSEMENT**

€/H	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
Ressources	306 €	444 €	483 €
Dépenses	270 €	389 €	462 €
Besoin de financement	- 36 €	- 55 €	- 21 €

**RATIOS DETTE**  
**FONDS DE ROULEMENT**

€/H	COMMUNE	DEPARTEMENT	REGION
Encours	451 €	927 €	1.284 €
Annuité	66 €	98 €	160 €
Fonds de roulement	469 €	145 €	204 €

L'exercice 2010 confirme la bonne santé financière de la commune du Boulou. La réduction 2009 des dépenses de fonctionnement, confirmée en 2010, alliée à une baisse moins importante que prévue de certaines recettes de fonctionnement (casino), permettent de dégager un exercice largement excédentaire.

Le volume d'investissement a été moins important en 2010 que sur les 2 exercices précédents.

Les principaux ratios financiers de la collectivité sont largement positifs.

**04.05 : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES (ex. 2010) :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint, qui rappelle à l'assemblée que, dans un souci de transparence et conformément aux articles L 2241.1 et L 2313.1 8° du code général des collectivités territoriales, l'annexe du compte administratif « Etat des acquisitions et cessions immobilières » doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Cette annexe concerne le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par la commune lors de l'exercice budgétaire 2010.

Ce bilan, sous forme de tableau, est présenté ci-dessous :

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation du bien (lieu-dit)	Référence cadastrale	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant HT
<b>ACQUISITION</b>						
TERRAINS en nature de voirie dénommée La Mar Petite	Rue des Chardonnerets et Place du Pardal	Section AC n° 360	OPAC Office public de l'habitat des PO	Commune de LE BOULOU	Conditions ordinaires et de droits	1.00 €
<b>CESSIONS</b>						
NEANT						

Le conseil municipal prend acte.

**04.06 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le but de prévenir de nombreuses incivilités et actes de délinquance contre les biens et les personnes et protéger les bâtiments publics de toute atteinte matérielle, il s'est révélé pertinent de prévoir l'installation d'un système de vidéoprotection urbaine.

Il précise que cet équipement couvrira la zone suivante :

Parking centre-ville médiathèque

Conformément à la réglementation, cette protection concernera uniquement un espace public et ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée des particuliers.

Une estimation du coût de l'installation de cette vidéoprotection fait apparaître un montant de 45.000 € HT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur une seule demande d'autorisation.

Afin d'amoindrir l'impact budgétaire de cette installation, une subvention peut être sollicitée auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance destinée à aider les communes désireuses de prévenir la délinquance ainsi qu'aux autres financeurs institutionnels.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,  
 ☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
 ☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ l'installation d'un système de vidéoprotection urbaine qui couvrira le parking du centre-ville médiathèque, pour un montant de 45.000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance ainsi qu'aux autres financeurs institutionnels.

#### **04.07 : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A L'UGECAM "CENTRE LE VALLESPIN" :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'U.G.E.C.A.M. propose de nous vendre deux parcelles cadastrées AX n° 14 (contenance de 9.485 m<sup>2</sup>) et AX n° 17 (en partie, soit environ 4.500 m<sup>2</sup> représentant les  $\frac{2}{3}$ ), au prix des services fiscaux.

Il précise que la commune est propriétaire de la parcelle AX 16, mitoyenne des 2 parcelles précitées. Leur acquisition permettrait donc de créer une assiette foncière importante dans cette zone.

Le service "France domaine" a donné une valeur vénale du terrain à 16 € le m<sup>2</sup> pour la parcelle AX 17.

Monsieur PADOVANI demande s'il s'agit d'une parcelle qui leur avait été rétrocédée lorsqu'ils voulaient agrandir.

Monsieur le Maire répond affirmativement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la question.

Le conseil municipal,  
 ☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
 ☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'approuver l'acquisition par la commune des parcelles AX 14 et AX 17 (en partie, soit les  $\frac{2}{3}$ )

☞ d'attendre les résultats du géomètre afin de connaître la surface réelle d'acquisition pour pouvoir en délibérer ultérieurement.

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tout document relatif au compromis de vente.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



#### 04.08 : QUESTIONS DIVERSES :

##### A – Droit de non préemption :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui expose à l'assemblée qu'en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte au conseil municipal de ses décisions en matière ou non de l'exercice du droit de préemption de la commune dans les Zones d'Intérêt Foncier (ZIF) ou les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) instituées sur le territoire de la commune.

A cet effet, Monsieur COMES rend compte à l'assemblée du non exercice du droit de préemption sur les immeubles ci-après situés dans les ZIF, les ZAD ou DPU (Droit de Préemption Urbain) la ville.

Propriétaire	Section	Superficie
Situation du bien	N°	lieu-dit
Consorts PAU 24 Rue du Pont	BA N° 291	216 m <sup>2</sup> La Ville
Pascal BIANCHI 33 Av. d'en Carbouner	AT N° 10	1.473 m <sup>2</sup> Molas
Joëlle LAFON 14 Rue du Square	BC N° 354	320 m <sup>2</sup> La Ville
Alain ROMEU 1 Via Domitia	AY N° 34	534 m <sup>2</sup> Sant Marti
Alain DEBOVE 4 Rue des Orangers	BB N° 348	75 m <sup>2</sup> La Ville
Jean-Pierre COSTE 1 Claire Fontaine	AW N° 49	220 m <sup>2</sup> Lo Naret
Colette BUXEDA 30 Carrer d'en Cavaillers	AI N° 14	2.000 m <sup>2</sup> Vinyes Cavaillers

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

##### B – Information sur les décisions :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe, qui informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, elle doit rendre compte au conseil municipal des décisions suivantes :

**DECISION N° 2011.07**  
**relative à la signature d'un avenant à la convention d'études pour la réalisation**  
**de la révision du POS/Elaboration du PLU**

Il a été décidé de signer un avenant à la convention d'études pour la réalisation de la révision du POS/Elaboration du PLU avec la :

SARL TRAVERSESES  
 Urbanisme-Habitat-Aménagement  
 4 rue du Marché de Gros  
 66000 PERPIGNAN

Cet avenant concerne une étude complémentaire relative à la rédaction de la note d'incidences relative au dossier PLU/SIC Natura 2000, effectuée dans le cadre de l'arrêt de projet PLU, pour un montant HT de 2.160 € (2.583,36 € TTC).

Monsieur le Maire rappelle que nous avons créé une "ZAD", située sur la route de St Génius des Fontaines, en face du camping des Oliviers. Cette plate forme est coupée en son milieu par NATURA 2000 ; il nous est donc demandé une étude d'incidence.

**DECISION N° 2011.08**  
**relative à la signature d'un avenant au marché de travaux**  
**concernant la restauration du lit du Tech**

Il a été décidé de signer un avenant au marché de travaux pour la restauration du lit du Tech avec le groupement d'entreprises COROMINAS/SDF DA SILVA/DA ROCHA, pour un montant de 10.010 € HT, soit 11.971,96 € TTC.

**DECISION N° 2011.09**  
**relative à la signature du renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie**

La présente location est consentie pour une durée de 09 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Le loyer annuel est fixé à 78.626 € et sera payable trimestriellement à terme échu.

**DECISION N° 2011.10**  
**relative à la signature d'un contrat de mise à disposition d'un salarié**  
**pour l'encadrement et conduite de séances visant le maintien de la forme**

Il a été décidé de signer un contrat de mise à disposition d'un salarié pour l'encadrement et conduite de séances visant le maintien de la forme (gymnastique volontaire adultes), en remplacement de l'agent titulaire momentanément absent, avec :

Association "Profession sport 66"  
Maison des sports  
Rue Duguay Trouin  
66000 PERPIGNAN.

La durée de la mission est de 2 semaines (éventuellement renouvelable en cas de non reprise de l'agent titulaire), du 24 mars au 07 avril 2011, à raison de 4 heures hebdomadaires.

**DECISIONS N° 2011.11 ET N° 2011.12**  
**relative à la signature d'un avenant à la convention de vérifications techniques périodiques**  
**pour les installations électriques, équipements sportifs et aires de jeux**

Il a été décidé de signer un avenant à la convention de vérifications techniques périodiques pour les installations électriques, les équipements sportifs et aire de jeux avec la société SOCOTEC – Tecnosud – 140 Rue James Watt 66100 PERPIGNAN, pour un montant total de 3.516,24 € TTC.

La somme correspondante est prévue au budget 2011, article 61522.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

**C - Opération façades :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui rappelle à l'assemblée les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009 et 29 mars 2010, relatives à l'aide aux particuliers concernant les façades, fixant le périmètre et les conditions d'attribution.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012 selon les tarifs ci-dessous :

- remise en peinture ..... 3,50 € / m<sup>2</sup>
- réfection du crépi après piquage et remise en peinture ou ravalement ..... 6,50 € / m<sup>2</sup>
- piquage et mise en apparent des pierres avec rejointoiement ..... 8,00 € / m<sup>2</sup>

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur COMES,

☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir « l'opération façades » aux mêmes critères que ceux définis dans les délibérations précédentes, notamment celles des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009 et 29 mars 2010, pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012, selon les tarifs proposés ci-dessus.

DIT que les crédits concernant cette opération sont ouverts au BP 2011, article 6745, fonction 020.

#### **D - Maîtrise d'énergie : Aide aux particuliers :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint, qui rappelle à l'assemblée les délibérations des 17 avril 2007, 14 avril 2008, 30 mars 2009 et 29 mars 2010 relatives à l'aide attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire individuel réalisée sur le territoire communal.

Il rappelle que cette aide, d'un montant forfaitaire de 300 €, était accordée dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2010.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2012 dans les mêmes conditions qu'en 2010.

Monsieur COMES demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur COMES,

☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir l'aide forfaitaire attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire d'un montant de 300 €.

DIT que les crédits sont ouverts au budget 2011, article 6745, fonction 020.

#### **E - 15<sup>ème</sup> festival international de musique des jeunes interprètes : Attribution de bourses**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude FAUCON, adjoint, qui rappelle que, dans le cadre du développement culturel et artistique de la commune, le 15<sup>ème</sup> festival international de musique des jeunes interprètes, en partenariat avec le casino de la ville, se déroulera du 07 mai au 22 mai 2011.

Monsieur FAUCON tient à souligner la qualité de cette manifestation culturelle, qui ne cesse de s'améliorer au fil des ans. Elle met en exergue la contribution du casino au travers du nouveau cahier des charges en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Afin de récompenser et d'encourager certains jeunes talents, élèves du conservatoire de musique à rayonnement régional de Perpignan, Monsieur FAUCON propose de leur attribuer une bourse, suivant la liste ci-dessous (une copie de la liste est donnée à chaque conseiller) :

• Sarah MARGAINE..	650 €
• Sophie CHAUVENET	500 €
• Jean-Baptiste DOULCET	500 €
• Luce DULUCQ-PUJOL.....	500 €
• Manon PHILIPPE.....	500 €
• Marina CAPSTICK.....	300 €
• Lucie CARTON.....	300 €
• Mélody GIOT.....	300 €
• Alexia TURIAF.....	300 €
• Gabrielle RUBIO.....	290 €
• Fan ZHANG.....	270 €
• Tom CAMUS.....	200 €
• Sylvain FAUCON.....	200 €
• Théotime LANGLOIS DE SWARTE	200 €
• Ludovic MOLINE	200 €
• Raphaël DELHOMME	110 €
• Camélia FATON.....	110 €
• Audrey IRLES..	110 €
• Grégoire LEFEVRE.....	110 €
• Chloé LUCAS	110 €
• Mélanie RAVAUX.....	110 €
• Cécile SUBIRANA.....	110 €
• Justine VICENS.....	110 €
• Florian VIDAL.....	110 €
• Guillaume VILLENEUVE	110 €
• Kévin FOEGLE.....	90 €
• Sabina GELMA-AYATS.....	90 €
• Dewen KONG	90 €
• Xi LIU	90 €
• Camille MOURTIALON	90 €
• Romain MOURTIALON.....	90 €
• Thomas NAGLOO	90 €
• Antony NICOLAS.....	90 €
• Enrique NICOLAS	90 €

Monsieur FAUCON explique la disparité de bourses, liée à certains solistes et accompagnateurs.

Il précise que l'ensemble représente 7.120,00 € et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ ouï l'exposé de Monsieur FAUCON,

☞ après examen et discussion,

☞ considérant :

- . l'intérêt de cet événement culturel pour la ville,
- . le partenariat développé avec le casino, au travers du cahier des charges,
- . le bien fondé à encourager et récompenser de jeunes talents, élèves du conservatoire de musique,

DECIDE à l'unanimité :

☞ d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une bourse aux élèves, dont la liste est évoquée ci-avant, dans le cadre du 15<sup>ième</sup> festival international de musique des jeunes interprètes qui se déroulera du 07 mai au 22 mai 2011.

DIT que ladite liste pourra éventuellement être modifiée, dans l'hypothèse de l'absence d'un intervenant, qui serait remplacé, au moyen d'un arrêté individuel.

DIT que les crédits seront prélevés à l'article 6714 « bourses et prix ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.**

<p style="text-align: center;"><b>HORS SEANCE INFORMATION SUR LE PPRIF</b></p>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet des Pyrénées-Orientales a approuvé, par arrêté en date du 28 mars 2011, le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) de la commune suite au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur.

Le PPRIF approuvé vaut servitude d'utilité publique, à ce titre il sera annexé au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

Suite aux travaux prescrits réalisés sur le site, une demande pour modification du PPRIF a été transmise auprès des services de l'Etat comme convenu lors d'une réunion en préfecture.

Le conseil municipal prend acte de l'approbation du PPRIF.